

Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 4 décembre 2019

De 2010 à 2015, plus de 1,3 million d'étudiants ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Canada et sont entrés sur le marché du travail. Leurs résultats au chapitre des gains au cours des années suivantes étaient étroitement liés à leur domaine d'études, au diplôme qu'ils ont obtenu, à l'âge auquel ils ont obtenu leur diplôme et à leur genre.

Les titulaires d'une maîtrise gagnent en moyenne un tiers de plus que les étudiants de premier cycle

Il est bien connu que les diplômés ayant un niveau de scolarité plus élevé ont généralement des revenus plus élevés. Cependant, lorsque l'on compare les revenus des diplômés titulaires de différents types de diplômes (par exemple, un certificat de niveau collégial par rapport à un diplôme de niveau collégial, un grade de premier cycle par rapport à une maîtrise, une maîtrise par rapport à un doctorat, etc.), l'écart entre les revenus des titulaires d'un grade d'un premier cycle et des titulaires d'une maîtrise était le plus marqué.

Pour chaque cohorte de diplômés de 2010 à 2015, les titulaires d'une maîtrise gagnaient en moyenne de 40 % à 47 % de plus que les titulaires d'un grade de premier cycle deux ans après l'obtention du titre scolaire — une différence de revenu d'emploi médian de 18 100 \$ à 21 200 \$.

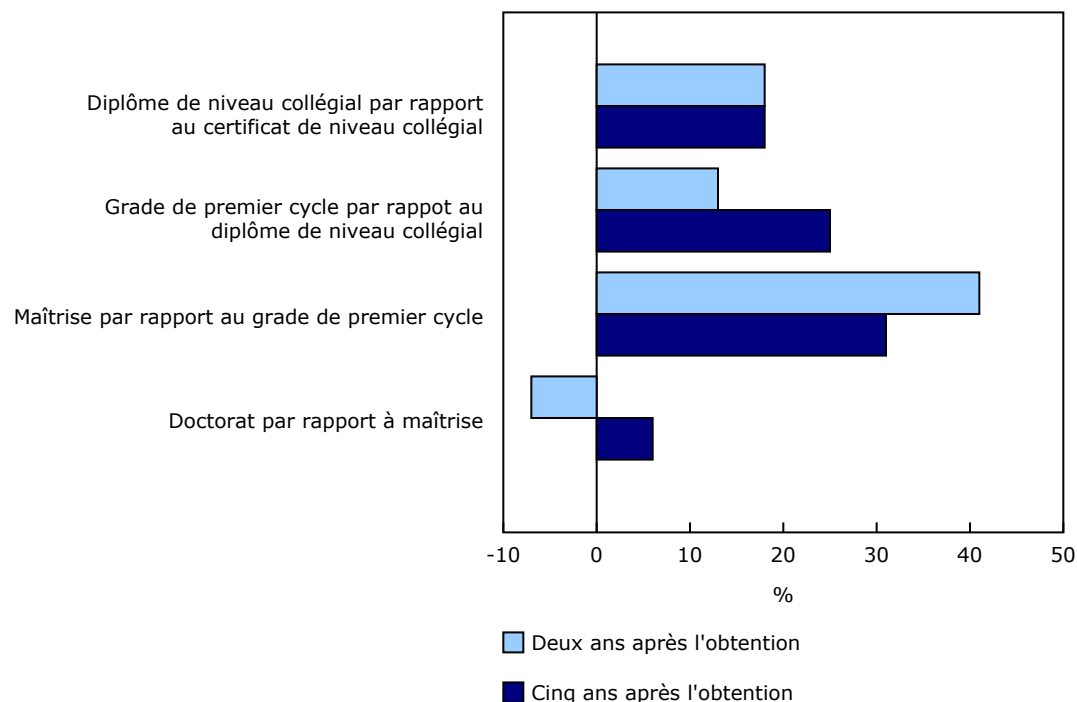
Cela contraste avec les gains supérieurs de 7 % à 15 % des titulaires d'un diplôme de niveau collégial par rapport aux titulaires d'un certificat de niveau collégial et les gains supérieurs jusqu'à 4 % pour les titulaires d'un doctorat par rapport à leurs homologues titulaires d'une maîtrise. En 2014, deux ans après l'obtention du titre scolaire, les titulaires d'une maîtrise de 2012 avaient un revenu d'emploi médian de 65 700 \$, tandis que les titulaires d'un grade de premier cycle gagnaient 46 600 \$.

L'écart entre les revenus des diplômés d'un grade de premier cycle et d'une maîtrise demeurait le plus élevé au fil du temps, comparativement à la différence de revenus entre les titulaires d'autres types de diplômes. En 2017, cinq ans après l'obtention du titre scolaire, le revenu d'emploi médian des titulaires d'une maîtrise de 2012 était supérieur de 31 % au revenu des titulaires d'un grade de premier cycle (74 500 \$ par rapport à 56 800 \$). À titre de comparaison, les titulaires d'un doctorat gagnaient 6 % de plus que les titulaires d'une maîtrise cinq ans après l'obtention du titre scolaire.



Graphique 1

Différences en pourcentage de revenu d'emploi médian entre les titres scolaires, pour la cohorte longitudinale de 2012, deux et cinq ans après l'obtention du titre scolaire



Source(s) : Tableau 37-10-0115-01.

Cet écart au chapitre des gains, cinq ans après l'obtention du titre scolaire, entre les titulaires d'une maîtrise et les titulaires d'un grade de premier cycle était apparent dans la plupart des domaines d'études, mais était particulièrement prononcé dans les domaines de l'éducation (58 %) ainsi que celui du commerce, de la gestion et de l'administration publique (45 %).

Les titulaires d'une maîtrise en milieu de carrière gagnent plus que leurs homologues plus jeunes

Parmi les diplômés étant entrés sur le marché du travail de 2010 à 2015, ceux plus âgés (âgés de 35 à 64 ans à l'obtention du titre scolaire) représentaient environ 17 % à 20 % du total chaque année. Probablement en raison de leur expérience professionnelle antérieure (bien que l'étude actuelle ne puisse pas tenir compte de l'expérience professionnelle), ils gagnaient généralement plus que leurs homologues plus jeunes, et cela, quel que soit le niveau d'études.

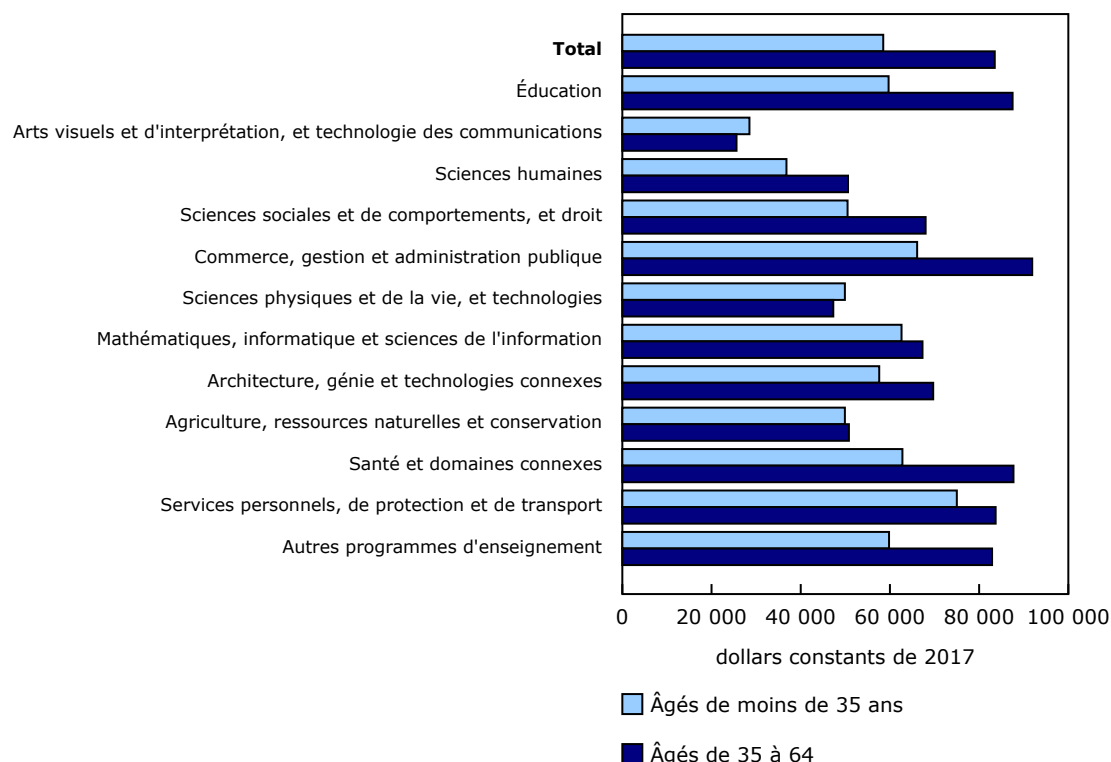
La différence de revenus entre les diplômés plus âgés et leurs homologues plus jeunes était la plus prononcée pour les détenteurs d'une maîtrise. Par exemple, les étudiants plus âgés qui ont obtenu une maîtrise en 2015 ont gagné, en moyenne, 43 % de plus que leurs homologues plus jeunes deux ans après l'obtention du titre scolaire.

De plus, les titulaires d'une maîtrise plus âgés étaient plus concentrés dans les domaines d'études les mieux rémunérés que les titulaires d'une maîtrise plus jeunes. En 2017, les trois domaines d'études les mieux rémunérés pour les diplômés plus âgés ayant obtenu une maîtrise en 2015 étaient le commerce, la gestion et l'administration publique (91 900 \$), la santé et les domaines connexes (87 700 \$), et l'éducation (87 500 \$). Ces domaines d'études représentaient 71 % de l'ensemble des titulaires d'une maîtrise âgés de 35 à 64 ans.

En comparaison, les trois domaines d'études les mieux rémunérés pour les titulaires d'une maîtrise plus jeunes (âgés de moins de 35 ans) étaient les services personnels, de protection et de transport (75 000 \$), le commerce, la gestion et l'administration publique (66 100 \$), et la santé et les domaines connexes (62 800 \$). Ensemble, ces trois domaines représentaient 42 % des titulaires d'une maîtrise plus jeunes.

Graphique 2

Revenu d'emploi médian des titulaires d'une maîtrise de 2015, deux ans après l'obtention du titre scolaire, selon le domaine d'études et l'âge à l'obtention du titre scolaire



Source(s) : Tableau 37-10-0122-01.

Les femmes continuent de gagner moins que les hommes

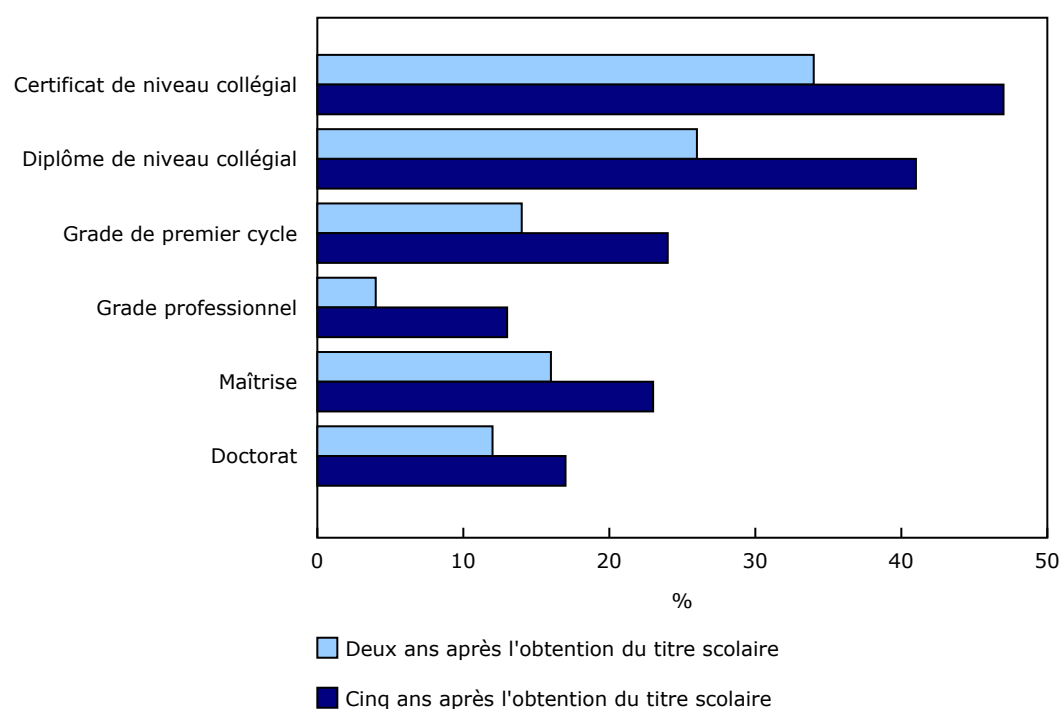
Bien que les titres scolaires supérieurs aient tendance à augmenter les revenus des diplômés, l'écart de revenus entre les hommes et les femmes persiste, quel que soit le titre scolaire obtenu ou le domaine d'études. La différence entre les genres sur le plan du revenu d'emploi est influencée par divers facteurs, comme la profession et les heures travaillées. Bien que l'étude actuelle ne puisse pas tenir compte de ces facteurs, [un récent rapport d'analyse de Statistique Canada](#), qui tient compte du niveau de scolarité, de l'ancienneté, des caractéristiques de l'emploi, de la ségrégation au chapitre de la profession et de l'industrie, et des données démographiques, a révélé que les employées gagnent 13,3 % de moins l'heure, en moyenne, que les hommes. Le rapport cite la répartition des hommes et des femmes entre les industries et les professions, ainsi que la surreprésentation relative des femmes dans le travail à temps partiel, comme étant les principaux facteurs expliquant l'écart salarial.

Tout en gardant à l'esprit que la présente étude ne tient pas compte des facteurs liés à la profession, lorsque les revenus des diplômés et des diplômées ont été comparés après l'obtention du titre scolaire, l'écart salarial entre les hommes et les femmes était plus faible au niveau de scolarité plus élevée. Par exemple, chez les diplômés de 2012, deux ans après l'obtention du titre scolaire, l'écart entre les gains des hommes et des femmes variait

de 4 % chez les détenteurs d'un grade professionnel (les hommes gagnaient 81 300 \$ par rapport à 78 400 \$ pour les femmes) à 34 % chez les titulaires d'un certificat de niveau collégial (42 900 \$ pour les hommes par rapport à 32 100 \$ pour les femmes). Les hommes détenteurs d'un diplôme de niveau collégial gagnaient 26 % de plus que les femmes qui détenaient un diplôme de niveau collégial (47 500 \$ par rapport à 37 800 \$), les hommes titulaire d'un grade de premier cycle gagnaient 14 % de plus (50 300 \$ par rapport à 44 300 \$), les hommes titulaires d'une maîtrise gagnaient 16 % de plus (71 600 \$ par rapport à 61 700 \$), et les hommes titulaires d'un doctorat gagnaient 12 % de plus que leurs homologues féminins (64 800 \$ par rapport à 58 000 \$).

De plus, peu importe le titre scolaire, cet écart de gains entre les hommes et les femmes s'est élargi entre la deuxième et la cinquième année après l'obtention du titre scolaire. En 2017, c'est-à-dire cinq ans après l'obtention du titre scolaire, les écarts variaient de 13 % pour les titulaires d'un grade professionnel à 47 % pour les titulaires d'un certificat de niveau collégial.

Graphique 3
Écarts entre les hommes et les femmes au chapitre du revenu d'emploi médian selon le titre scolaire, pour la cohorte longitudinale de 2012, deux et cinq ans après l'obtention du titre scolaire



Source(s) : Tableau 37-10-0115-01.

Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ont également persisté dans presque tous les domaines d'études et presque tous les titres scolaires.

Parmi les diplômés ayant obtenu une maîtrise en 2012, les écarts de rémunération les plus marqués entre les hommes et les femmes cinq ans après l'obtention du titre scolaire ont été observés en mathématiques, informatique et sciences de l'information, où les femmes gagnaient 34 % ou 21 300 \$ de moins que leurs homologues masculins. Suivaient ensuite les diplômés en commerce, gestion et administration publique où les femmes gagnaient 29 % ou 22 300 \$ de moins que les hommes.

Toutefois, l'écart de rémunération entre les genres était plus faible chez les diplômés plus âgés. Par exemple, les hommes titulaires d'un certificat de niveau collégial, âgés de moins de 35 ans au moment de l'obtention du titre scolaire gagnaient 56 % de plus que les femmes dans leur situation en 2017, cinq ans après l'obtention du titre scolaire. Les hommes titulaires d'un certificat de niveau collégial âgés de 35 à 64 ans au moment de l'obtention du titre scolaire gagnaient 36 % de plus que les femmes dans la même situation. Cette diminution de l'écart entre les genres a été constatée pour presque tous les titres scolaires, sauf pour les grades professionnels, où l'écart de rémunération entre les genres a augmenté chez les diplômés plus âgés.

Note aux lecteurs

Contexte

La présente diffusion comprend des données relatives aux résultats des diplômés postsecondaires sur le marché du travail, y compris le revenu d'emploi médian selon le titre scolaire, le domaine d'études, le groupe d'âge, le genre et le statut de l'étudiant, pour le Canada, les provinces et les territoires.

Statistique Canada souhaite souligner la contribution et la collaboration des provinces et des territoires, d'Emploi et Développement social Canada, et d'autres intervenants dans l'élaboration de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) ainsi que des indicateurs.

Définitions des données et concepts

Les données utilisées aux fins de cette analyse et des tableaux connexes proviennent du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) (cohortes de diplômés pour les années civiles de 2010 à 2015), et sont intégrées au Fichier des familles T1 pour les années d'imposition de 2011 à 2017.

Le **nombre de diplômés**, dans le SIEP, correspond au nombre total de grades, de diplômes et de certificats décernés. Par rapport aux chiffres publiés dans le SIEP, l'approche utilisée dans cette analyse repose sur les résultats ayant trait à chaque personne plutôt que sur chaque titre scolaire obtenu et déclaré. La population cible comprend un enregistrement par diplômé dont le titre scolaire est compris dans le champ de l'étude (aucun enregistrement multiple) et exclut les personnes pour lesquelles il manque certaines variables démographiques clés (âge et genre).

Les résultats présentés concernent les diplômés de 2010 à 2015 pour lesquels des données sur le revenu étaient disponibles, et qui n'étaient pas des étudiants à temps plein pendant les années d'analyse du revenu. Les données sur le revenu deux ans après l'obtention du titre scolaire sont disponibles pour toutes ces cohortes, tandis que les données sur le revenu cinq ans après l'obtention du titre scolaire ne sont actuellement disponibles que pour les cohortes de diplômés de 2010 à 2012.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données, les concepts et la méthodologie, veuillez consulter le guide de référence technique « [Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2015](#) ».

Le **revenu d'emploi** comprend les gains tirés d'un emploi (salaires et traitements, commissions provenant d'un emploi, allocations de formation, pourboires et revenus d'emploi exempts d'impôt touchés par les Indiens inscrits), ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise d'une profession libérale, d'activités agricoles, de la pêche et des commissions). Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être positif, négatif ou nul.

Le **revenu d'emploi médian** d'un groupe précis est le montant qui divise en deux la répartition du revenu d'emploi de ce groupe, c'est-à-dire que les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont en deçà de la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Le revenu d'emploi médian des diplômés est calculé pour les diplômés ayant un revenu d'emploi (positif ou négatif) et exprimé en dollars constants de 2017.

L'**analyse transversale** permet la comparaison des résultats des diplômés entre différentes cohortes avec le même laps de temps écoulé depuis l'obtention du titre scolaire. À chaque point dans le temps (p. ex. au cours de la deuxième année suivant l'obtention du titre scolaire), seuls les diplômés pour lesquels des renseignements sur le revenu étaient disponibles et qui ne fréquentaient pas l'école à temps plein ont été inclus dans la population d'analyse. Par conséquent, les cohortes peuvent être composées de différents diplômés à différents moments.

L'**analyse longitudinale** correspond à l'analyse de la croissance pour le revenu d'emploi médian de la cohorte 2012 de deux à cinq ans après l'obtention du titre scolaire. Les diplômés pour lesquels des renseignements sur le revenu étaient disponibles et qui ne fréquentaient pas l'école à temps plein pour l'ensemble de la période d'observation (p. ex. à partir de la première année jusqu'à la cinquième année suivant l'obtention du titre scolaire) ont été inclus dans la population d'analyse. Cette façon de faire permet de comparer les mêmes personnes au fil du temps et de veiller à ce que la population analysée reste la même pour chaque année de la période d'analyse.

Certificat de niveau collégial désigne les certificats de formation technique ou professionnelle selon la [Classification des programmes et des sanctions d'études : variante grade professionnel](#).

Diplôme de niveau collégial désigne les diplômes de formation technique ou professionnelle selon la [Classification des programmes et des sanctions d'études : variante grade professionnel](#).

Grade professionnel comprend les grades de premier cycle et les grades de premier cycle post-baccalauréat dans les domaines d'études suivants (selon la [Classification des programmes d'enseignement \[CPE\] Canada 2016](#), codes à six chiffres) : 22.0101 Droit (LL.B., J.D., B.C.L.); 51.1201 Médecine (M.D.); 51.0401 Dentisterie (D.D.S., D.M.D.); 51.2401 Médecine vétérinaire (D.M.V.); 51.1701 Optométrie (O.D.); 51.2001 Pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.), conformément à la [Classification des programmes et des sanctions d'études : variante grade professionnel](#).

Interprétation et limites des données :

En raison de lacunes dans les données, l'analyse exclut les diplômés collégiaux de l'Ontario. De même, les données de 2010 et de 2011 pour les territoires n'étaient pas disponibles.

Les valeurs du revenu d'emploi médian ont été calculées sans tenir compte :

- des heures de travail à temps plein par rapport aux heures à temps partiel ou de l'emploi à temps plein par rapport à l'emploi pour une partie de l'année;
- la profession, ou si l'emploi est lié ou non au domaine d'études d'un diplômé;
- l'effet sur le revenu d'emploi des titres de compétence précédents, de multiples titres scolaires, ou d'études supplémentaires qui ont pu être obtenues depuis l'année d'obtention des titres scolaires de la cohorte;
- l'expérience de travail antérieure, le cas échéant;
- l'emplacement géographique de l'emploi et les conditions associées du marché du travail.

Les cohortes de diplômés comprennent à la fois les étudiants canadiens et internationaux pour lesquels des renseignements sur le revenu sont disponibles. Une proportion importante d'étudiants étrangers quitte le Canada après l'obtention du titre scolaire et, par conséquent, les renseignements sur leur revenu ne sont pas disponibles. Ils sont donc exclus de cette étude.

Tableaux disponibles : [37-10-0114-01](#), [37-10-0115-01](#), [37-10-0122-01](#) et [37-10-0156-01](#) à [37-10-0158-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **5017**.

Le guide de référence intitulé « [Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2015](#) », qui fait partie des *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)* ([37200001](#)), est maintenant disponible.

L'infographie intitulée « [Les étudiants postsecondaires cinq ans après l'obtention du titre scolaire: Combien gagnent-ils?](#) », qui fait partie de *Statistique Canada — Infographies* ([11-627-M](#)), est également disponible.

Il est possible de consulter l'outil de visualisation des données intitulé « [Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités: Outil interactif](#) », qui fait partie de la série *Statistique Canada — Produits de visualisation des données* ([71-607-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).